

NOUVEL ACCORD DU NON-MARCHAND 2018-2020 DE TRES BELLES AVANCEES POUR LES ETA WALLONNES



SCP 327.03 - ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ WALLONNES – DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre de la négociation de l'enveloppe du Non-Marchand 2018-2020, les organisations syndicales ont pu négocier de **réelles avancées pour tous les travailleurs du secteur des ETA wallonnes**.

AVANCEES ENREGISTREES A PARTIR DE 2019 GRACE AU FINANCEMENT DE LA REGION WALLONNE ?

- ➔ Deux jours de congés supplémentaires ;
- ➔ Augmentation de la prime syndicale : 110 € au lieu de 78 € ;
- ➔ Augmentation de la prime de fin d'année (50 € brut supplémentaire sur la partie fixe) ;
- ➔ Un chèque-cadeau de 40 € pour chaque travailleur sous contrat de travail (ou d'apprentissage) au 1^{er} novembre 2019 quel que soit son régime de travail (montant fixe) ;
- ➔ 105 nouveaux emplois créés et financés par la Région wallonne pour compenser les jours de congés supplémentaires.

LA PROCHAINE ETAPE ? UN ACCORD SECTORIEL !

Les négociations sectorielles 2019-2020 sont en phase finale ! Nous avons signé le 28 novembre dernier un protocole d'accord pour les ETA wallonnes. Ce protocole doit à présent être évalué par les délégués du secteur.

Restez attentifs ! Une nouvelle communication en front commun syndical devrait suivre avant la fin du mois de décembre 2019.